

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1124 Décisions concernant les Ministères

n° 1124

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

19 octobre 1960

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro

30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

En application de l'article 32 de l'arrêté local n° 173 du 11 février 1937 portant réglementation de la circulation en Côte Française des Somalis, pour compter du 1e mai 1959, M. Gironde, ingénieur des Travaux Publics, est chargé des examens du permis de conduire dans le Territoire, et percevra l'indemnité spéciale à cette charge qui est fixée à cent francs (100 FD) par examen. ...